

PERMANENCES

Les services municipaux tiennent une permanence à Port Grimaud tous les mecredis après-midi du mois d'Avril de 15h00 à 17h00 afin de vous renseigner sur la procédure de signature des nouveaux contrats.

Mercredi 04 mai - Capitainerie

Mercredi 11 mai - Capitainerie

Mercredi 18 mai

Capitainerie & Bureau de la régie à PG2*

Mercredi 25 mai

Capitainerie & Bureau de la régie à PG2*

N'hésitez pas à contacter la capitainerie en dehors de ces créneaux pour obtenir toutes les informations souhaitées (04.94.56.29.88).